

guide de promotion du volontariat

au sein des États et
gouvernements membres
de la Confejes



table des matieres

acronymes et abréviations	5
préface du secrétaire général	6
à propos du guide	7
#0 Introduction	8
#1 Pourquoi développer le volontariat dans les pays du Sud ?	12
[a] Notions générales sur le volontariat	14
(1) définitions	14
(2) différentes formes du volontariat	15
(3) statut du volontaire	16
[b] Les enjeux du développement du volontariat	17
(1) pour la culture	17
(2) pour les orientations stratégiques des Etats	17
(3) pour les organisations de la société civile	18
(4) pour la décentralisation	18
(5) pour les organisations communautaires de base	19
(6) pour la jeunesse	19
(7) pour l'éducation	20
[c] L'institutionnalisation du volontariat	21
(1) missions et objectifs d'une institution de volontariat	21
(2) secteurs à investir	22
(3) responsabilités des parties prenantes	22
(4) mécanismes de pérennisation	23
#2 Quelles stratégies pour développer le volontariat dans les pays du Sud ?	26
[a] Fixer le cadre juridique et réglementaire pour la promotion du volontariat	29
(1) processus d'élaboration des textes	29
(2) contenu des textes	29
[b] Mettre en place l'institution du volontariat	30
(1) organisation et fonctionnement de l'institution du volontariat	30
(2) élaboration des outils pédagogiques et de gestion	30
(3) démarrage des activités	30
[c] Organiser la formation et l'accompagnement pédagogique	31
(1) formation des formateurs de volontaires	31
(2) formation des jeunes volontaires	32
(3) éducation au volontariat dans le système éducatif formel depuis la base	32
(4) labellisation et accréditation des centres de formation du volontariat	32
[d] Coordonner les réseaux nationaux du volontariat	34
(1) objectifs de la coordination	34
(2) méthodologie	34
[e] Diversifier les sources de financement	35
(1) au niveau national	35
(2) au niveau international	35

table des matieres

[f] Valoriser et reconnaître les expériences des volontaires	36
(1) valider les acquis de l'expérience	36
(2) favoriser l'orientation et la formation professionnelle	36
(3) promouvoir l'entrepreneuriat	36
(4) promouvoir l'accès à la terre et aux moyens de production	37
[g] Evaluer l'impact des programmes de volontariat sur le développement	38
(1) pourquoi utiliser l'outil d'évaluation de l'impact du volontariat ?	38
(2) analyse d'impact du volontariat	38
(3) principaux acteurs identifiés	39
#3 Bonnes pratiques en matière de développement du volontariat	40
[a] Le PNVB du Burkina Faso	42
[b] Le CNPV du Mali	43
[c] Le PROVONI du Niger	44
[d] Le SCN du Sénégal	45
[e] Le VSI de la France	46
équipe de rédaction du guide	48
annexes : propositions des pays sur leurs expériences	49

acronymes et abréviations

AD	Associations de développement
CECI	Centre d'études et de coopération internationale du Canada
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFV	Centre de formation en volontariat
CNPV	Centre national de promotion du volontariat du Mali
DED	Service allemand de développement
GIE	Groupement d'intérêt économique
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
OCB	Organisation communautaire de base
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNVB	Programme national de volontariat du Burkina Faso
PROVONI	Projet d'appui à la mise en place d'un programme de volontariat au Niger
PTF	Partenaires techniques et financiers
PVNU	Programme des volontaires des Nations Unies
SCN	Service civique national du Sénégal
SVN	Organisation néerlandaise de développement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union Africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine Syndrome de l'immunodéficience acquise
VNU	Volontaires des Nations Unies
VSI	Volontariat de solidarité internationale (France)

preface du Secrétaire général

L'institution francophone de coopération multilatérale, la CONFEJES, dans sa mission de promotion de la jeunesse dans notre espace commun, a conçu le présent guide afin de permettre aux Etats et gouvernements membres, aux partenaires et organisations des volontaires de disposer d'un outil pédagogique simple pour **mobiliser nos jeunes et les engager dans le grand chantier de construction de leur indépendance économique, sociale et culturelle.**

Les programmes de volontariat en tant que projets à haute intensité de main-d'œuvre peuvent utilement répondre à cette préoccupation d'implication des forces vives que représentent les jeunes dans la construction des Etats membres de la CONFEJES.

L'acte constitutif de l'UA souligne l'importance de la participation et de l'implication de la jeunesse dans le développement du continent. Il accorde un degré élevé au développement et à l'autonomisation de la jeunesse qui représente 40% de la population africaine.

Pour la CONFEJES, la conception de ce guide vise à :

- Mieux insérer les jeunes de ses pays membres du Sud dans la société (insertion économique, sociale et culturelle) ;
- Accroître leur adhésion aux valeurs citoyennes et les rendre acteurs dans leurs communautés ;
- Contribuer au mieux-être des populations en mettant leurs compétences à profit dans un cadre nouveau dans les situations de catastrophes naturelles, famines, désastres écologiques ;
- Permettre aux jeunes de travailler à une cause d'intérêt général tout en faisant reconnaître leurs talents ;
- Promouvoir le programme de volontariat et accompagner les futurs volontaires dans la mise en œuvre de leur mission.

Ainsi, le **programme de promotion des actions de volontariat et de bénévolat auprès des jeunes** repose sur un dispositif intégrant la formation, l'accompagnement des jeunes volontaires et l'amélioration des structures d'accueil. En d'autres termes, ce programme offre l'occasion aux jeunes de contribuer au mieux-être des populations en mettant leurs compétences à profit dans un cadre nouveau de gestion des besoins communautaires.

Depuis l'aube des indépendances des pays du Sud, la jeunesse guettait cette opportunité pour traduire en acte leur latente vitalité tant sur le plan du développement de leurs activités que sur le plan de l'essor de leur participation à la concrétisation des idéaux qui rendent harmonieux la vie de toute société.

Aujourd'hui, certains jeunes, face à leurs doutes et incertitudes dans ce monde si complexe et si difficile à décrypter, s'engagent volontiers dans des actions de volontariat et de bénévolat qui, aussi modestes soient-elles, les aident à mieux se reconnaître, à découvrir les richesses du groupe et à construire, ensemble, leur présent, voire avenir.

A vous, jeunes générations de ce 21^{ème} siècle, je vous rappelle que **l'engagement au volontariat et au bénévolat est une entrée dans une école de civisme, de citoyenneté** pour que s'instaure la paix de façon durable dans notre vie communautaire. Cet engagement, dis-je, est pour tous les pays membres de notre Institution commune, l'expression d'une citoyenneté active illustrée par la responsabilité de chacun et de tous pour que la bonne gouvernance de la cité soit une réalité vivante et permanente.

a propos du guide

Le présent guide a été conçu pour aider les Etats désireux de mettre en place une institution de volontariat en formant et en éduquant les jeunes aux valeurs de civisme, de citoyenneté, d'entraide et de solidarité ; toutes choses qui fondent l'esprit et la philosophie du volontariat.

Je me dois de vous rappeler que tous les pays en développement connaissent un **déficit de participation des jeunes aux actions bénévoles** intéressant le développement économique et social de leur nation en ce monde caractérisé par la quête du gain. L'implication des jeunes dans les activités intéressant la communauté et le pays est subordonnée aux contrats implicites ou explicites nécessitant des rémunérations.

Cependant, le volontariat offre l'occasion aux jeunes de s'investir dans des activités utiles pour la collectivité, de façon bénévole. Le bénévole est la ressource la plus importante qu'aient les organisations communautaires. Cette aptitude et cette attitude des jeunes à travailler volontairement et bénévolement pour l'enrichissement et l'épanouissement de leur communauté constituent un atout précieux dans nos pays membres du Sud.

C'est pourquoi **l'adhésion de la jeunesse au programme de volontariat de la CONFEJES** peut relever d'un défi immense comme l'est la force d'innovation et le potentiel des talents qui ne demandent qu'à s'exprimer autour d'expériences enrichissantes tant sur le plan individuel que collectif.

Certains pourront, au travers d'une expérience de volontariat, avoir le sentiment de s'acquitter d'une dette qu'ils croyaient devoir à la société. D'autres trouveront les ressorts de leur motivation à changer de mode de vie et pourront, dans une expérience de volontariat, se voir offrir des formations qui sont en adéquation avec les exigences du marché de l'emploi. En somme, le volontaire comme le bénévole ne doivent pas avoir le sentiment que le temps et l'énergie qu'ils consacrent à la collectivité ne profitent qu'à cette dernière, car ils peuvent leur permettre de vivre une expérience devant contribuer à leur épanouissement personnel.

La CONFEJES, convaincue du potentiel immense que recèle notre jeunesse qui ne demande qu'à être formée, encadrée et orientée pour réaliser des actions notables en matière de **contribution au développement économique et social de nos pays** encore faibles et gagnés par la pauvreté, se devait de tout entreprendre pour concevoir un programme de mobilisation des jeunes et contribuer ainsi à l'atteinte des OMD qui ont été fixés par les Nations Unies pour réduire, de moitié, la pauvreté à l'An 2015 et certainement, à plus ou moins longue échéance, parvenir à l'éradiquer.

Tel est le défi que se propose de relever notre Institution commune en élaborant et diffusant ce guide tant attendu par tous ses pays.

#0

Introduction

Les pays du Sud connaissent une explosion démographique vertigineuse. En effet, la structure de leurs populations fait ressortir une forte proportion de la frange jeune. Cette présence majoritaire des jeunes au sein de la population pose de nombreux défis à leurs économies notamment en termes d'éducation, de santé, d'emploi, de participation citoyenne, etc.

La prise de conscience de ces différents défis a, entre autres initiatives, abouti au plan international à :

- L'élaboration par les Nations Unies du Plan d'action mondial pour la jeunesse ;
- L'adoption et l'entrée en vigueur de la Charte africaine de la jeunesse ;
- La définition d'une politique de la jeunesse de la CEDEAO ;
- La mise en œuvre des résolutions et recommandations de la CONFEJES et de l'UNESCO en matière de promotion de la jeunesse et des sports ;
- La tenue du Sommet mondial sur les OMD.

En tant que parties prenantes et signataires de ces différents engagements internationaux, la plupart des Etats membres de la CONFEJES ont ainsi inscrit au centre de leurs préoccupations la **question de la participation de la jeunesse au processus du développement économique et social**.

Au regard du bilan des indépendances en Afrique, en ce qui concerne les politiques de développement socioéconomique, celui-ci reste mitigé en dépit de l'enjeu démographique que la jeunesse représente. En effet, dans la plupart des pays francophones du Sud, l'implication de la jeunesse dans les processus de développement demeure indispensable et mérite d'être accélérée et amplifiée. Or les programmes de volontariat comme forme de participation qui met le jeune au cœur du développement, semblent de plus en plus être perçus par les Etats comme une condition indispensable au développement économique et social durable.

C'est ainsi que dans certains pays, des **programmes ambitieux de volontariat** ont été initiés et mis en œuvre avec des résultats diversement appréciés. Cette approche vise, d'une part, à impulser la dynamique de changement dans les conditions de vie des populations africaines et d'autre part, à créer les conditions de l'émergence d'une citoyenneté active chez les jeunes et favoriser leur insertion harmonieuse et équilibrée dans la société. Elle est également conforme à la vision des Nations Unies qui ont décrété le 5 décembre de chaque année **Journée Internationale des Volontaires** et l'année 2001 comme Année Internationale des Volontaires.

Aussi, cette approche s'inscrit dans l'atteinte des OMD auxquels les pays ont souscrit ainsi qu'à ceux poursuivis dans d'autres documents de référence en matière de développement économique et social.

L'année 2010 décrétée Année Internationale de la Jeunesse par les Nations Unies et l'Union Africaine correspond aussi au 50^{ème} anniversaire de l'accession de la plupart des Etats africains à l'indépendance. Elle donne l'occasion à ces derniers de faire le bilan d'un demi-siècle de mise en œuvre des stratégies, programmes et projets de développement en vue d'en tirer les leçons.

L'adoption et l'entrée en vigueur de la Charte africaine de la jeunesse depuis 2009 est une preuve, s'il en est encore besoin, de la volonté et de l'engagement collectifs des Etats à faire de la jeunesse un potentiel productif mais aussi une force de propositions et d'actions au bénéfice du développement durable.



#1

Pourquoi
developpper
le volontariat
dans les pays
du Sud ?



notions générales sur le volontariat

La notion de volontariat a fait l'objet de plusieurs définitions dans la littérature. Le concept est fort diversifié. Il est lié aux activités de projets de développement et le plus souvent aux organisations de la société civile, aux ONG, aux associations et aux organisations traditionnelles. Selon certains spécialistes en la matière, cette notion ne couvre pas les mêmes réalités d'un pays à un autre.

Toutefois, elle constitue un label légitimant la personne en soi, une valeur, un don de soi. De surcroît, il renvoie à un ensemble de termes à **connotation positive** qui englobent l'engagement et la solidarité.

(1) définitions

En vue d'éviter toute forme de confusion, il est important d'apporter certaines précisions sur l'utilisation des termes bénévolat/bénévoles et volontariat/volontaires.

Le terme anglo-saxon « volunteer » est traduit indifféremment en français par « bénévole » et « volontaire ». Bien que ces deux mots aient la même origine étymologique (le verbe volo signifie vouloir), une distinction s'impose.

« **Bénévole** » est issu du latin « benevolus » (« qui veut bien ») et est utilisé comme substantif depuis la fin du 19^{ème} siècle pour signifier celui qui accomplit un acte de manière désintéressée, sans rémunération. Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne fournit de façon désintéressée une prestation pour une personne ou pour un organisme. Le bénévole ne perçoit pas de rémunération. Il peut être dédommagé des frais induits par son activité. Sa participation est volontaire et il est toujours libre d'y mettre un terme.

« **Volontaire** » vient de « voluntarius » (« qui veut/qui a la volonté ») et désigne dès le 17^{ème} siècle un soldat ou un cavalier qui sert dans un corps sans prendre aucune solde et sans être enrôlé, seulement pour y apprendre le métier de la guerre. Si l'acception moderne « volontaire » a une origine militaire, le bénévole semble emprunter son sens moderne au domaine religieux. Il existe plusieurs volontariats et une définition légale propre pour presque chacun d'entre eux. Globalement, il désigne un engagement à temps plein de quelques mois pour une mission d'intérêt général qui va donner lieu à une indemnité.

Le bénévolat est une activité libre qui n'est encadrée par aucun statut tandis qu'il n'y a pas de volontariat sans texte (Loi ou Décret). Bénévole et volontaire s'engagent dans une action au service de la société. Mais si le bénévole consacre un temps qu'il décide librement, sans contrepartie, et qui peut être de quelques heures par an à plusieurs heures par semaine, le volontaire s'engage à temps plein dans un organisme défini pour une mission de plusieurs mois à quelques années. Il bénéficie en échange d'une indemnité.

« Le volontariat fait partie intégrante de la vie de quasiment chaque civilisation et chaque société. Défini comme l'action non lucrative, non rémunérée et hors carrière d'individus qui se dévouent pour le bien-être de leurs voisins, de leurs communautés ou de la société dans son ensemble, le volontariat revêt de nombreuses formes allant des pratiques traditionnelles d'entraide à la mobilisation communautaire en période de crise, aux secours d'urgence, au règlement des conflits et à la lutte contre la pauvreté.

Ce concept englobe les activités des volontaires aux niveaux local et national ainsi que les programmes bilatéraux et internationaux qui, eux, transcendent les frontières ».

(2) différentes formes de volontariat

+ le volontariat non formel / traditionnel

Le concept de volontariat a un contenu lié à la tradition culturelle du pays. En fait, les habitants des villages ou des communautés se sont toujours organisés en groupements, soit en fonction de la classe d'âge, du sexe ou d'autres objectifs. Ils peuvent concerner les hommes, les femmes ou groupements mixtes. Parfois, ces mouvements de mobilisation peuvent dépasser le cadre villageois ou quartier pour englober plusieurs villages ou quartiers.

Il est à remarquer que le volontariat traditionnel présente des forces et des faiblesses qu'il est opportun de relever. Le volontariat traditionnel a un ancrage culturel basé sur **la solidarité, la cohésion et le renforcement de liens sociaux**. Il s'exécute à l'échelle du village, du quartier, de la commune. Les faiblesses de cette forme de volontariat sont, entre autres, le manque de structuration, la tendance à sa politisation dans certains cas, le sous-équipement, l'insuffisance des moyens d'intervention, le manque d'information technique, le fort taux d'analphabétisme et l'insuffisance des capacités techniques et organisationnelles des structures porteuses de ce type de volontariat.

Il doit constituer un canal de transfert de nouvelles compétences et technologies appropriées.

++ le volontariat formel sous tutelle de l'Etat

Le volontariat sous-tutelle de l'Etat est constitué dans certains cas par le service national de participation, le corps des jeunes de l'environnement, le service civique national, les contractuels de la santé et de l'éducation, les volontaires des jeux de la Francophonie, etc. Il s'agit généralement d'un nombre important d'organisations de volontariat national, parfois structurées avec un cadre juridique et réglementaire défini.

Cette forme de volontariat mobilise de jeunes volontaires, généralement dans les secteurs prioritaires : l'éducation, la santé, l'agriculture/élevage, l'environnement, l'entreprenariat, les petits métiers, le sport, le renforcement des collectivités locales, etc. En effet, l'effectif grandissant des volontaires est motivé par l'insuffisance du personnel/fonctionnaires au sein des structures/institutions étatiques.

Cette situation soulève la problématique de l'Etat dans la mesure où, face à la restriction budgétaire, celui-ci recourt systématiquement à ces différents programmes de volontariat national pour combler son déficit en personnel. Par conséquent, la solution consisterait à faire la distinction entre le **volontariat de substitution à l'emploi** (type de volontariat-fonctionnariat) et le **volontariat en tant qu'idéal de servir autrui** en permettant aux volontaires de mener des activités qui développent leurs aptitudes tout en leur inculquant des valeurs positives et en les préparant pour l'avenir.

+++ le volontariat non étatique formel

Sous l'impulsion de plusieurs projets bi ou multilatéraux et d'autres structures de développement, des actions de volontariat existent à l'échelle nationale. Ces actions de volontariat sont portées par des structures informelles à caractère collectif et des individus investis de missions précises dans les villages. Il s'agit notamment des comités de gestion, des comités locaux villageois mais aussi des brigades anti-feu, brigades phytosanitaires, secouristes, matrones, aides-soignantes,

paysans pilotes, auxiliaires vétérinaires, etc.

Cette forme non étatique de volontariat présente des atouts certains qu'il est important de relever : elle est caractérisée par l'appui de proximité, la compétence et la disponibilité des volontaires, un statut clair et une mission précise du volontaire, ce qui favorise le développement d'une **expertise locale** par le transfert de compétences. Ce volontariat est d'un coût relativement bas pour la structure bénéficiaire, il favorise la mobilisation des ressources, la flexibilité de la démarche et l'émergence d'organisations locales de développement compétentes.

++++ les organisations internationales de volontariat

Les autres programmes et institutions de gestion de volontaires sont constitués par les VNU, la Croix-Rouge, France Volontaires, les volontaires de la Francophonie, le SNV, le Corps de la paix, le DED, la JICA, le CECI, Oxfam, etc.

Ces organisations interviennent souvent sur des programmes et activités orientés vers les communautés de base, à deux niveaux :

- En **aidant les OSC/ONG/AD locales** par la fourniture d'une main-d'œuvre qualifiée pour leurs réalisations ;
- En **renforçant directement les communautés locales** dans la réalisation des actions liées à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les organisations internationales de volontariat apprécient l'arrivée d'homologues nationaux. Certaines, comme France Volontaires, sont disposées à coopérer dans la mise en place de programmes de volontariat en terme d'appui institutionnel et aux programmes d'action qui seront élaborés à l'endroit des collectivités locales.

(3) statut du volontaire

L'exercice de la mission de volontaire octroie des droits et exige des devoirs définis dans un cadre législatif et réglementaire.

+ les droits des volontaires

- Une allocation forfaitaire de vie (par mois) à définir par pays ;
- Un logement fourni par la structure d'accueil ;
- Un superviseur et une fiche de mission ;
- Une couverture pour les risques professionnels ;
- Une attestation de volontariat qui permet de valoriser l'expérience du volontaire ;
- Un renforcement des capacités et une formation aux valeurs civiques ;
- Une reconnaissance du travail effectué par le volontaire.

++ les devoirs des volontaires

- Exécuter à temps plein et personnellement la mission qui lui est confiée ;
- Respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil ;
- Respecter les coutumes et traditions de la communauté d'accueil ;
- Participer aux formations sur la citoyenneté.



les enjeux de développement du volontariat

(1) pour la culture

Les pays du Sud constituent une terre de vieille civilisation, un terrain fertile pour le développement durable du volontariat. En effet, l'axe central de la politique culturelle vise essentiellement à structurer l'économie de la culture afin d'en faire un pôle privilégié de développement économique et social. Au plus haut niveau de l'Etat, les décideurs prennent de plus en plus conscience du rôle que peut jouer la politique culturelle dans le développement politique, économique et social.

La meilleure des richesses d'un pays, c'est le patrimoine culturel diversifié reçu en héritage. Les patrimoines matériels et immatériels et les biens culturels interviennent pour une grande part dans la production des richesses d'un pays. En outre, l'image véhiculée sur un pays par la littérature, le cinéma, les sites naturels et touristiques est un puissant facteur de mobilisation d'amitiés, de partenariats et d'échanges pour son développement économique, social et politique.

C'est le culturel qui parle à l'autre, qui l'attire. En cela, la culture actionne les leviers de l'échange et du développement. Par ailleurs, lorsque dans un pays tout semble perdu et que les acteurs ne savent plus quoi faire pour arrêter les dérives, c'est la culture qui fournit encore une fois les réponses adéquates.

Somme toute, la culture est le fondement et la finalité de tout progrès social et économique. C'est pourquoi la politique de développement durable du volontariat et de ses actions connexes devra s'enraciner dans les valeurs culturelles du pays.

(2) pour les orientations stratégiques des Etats

Les stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté de nouvelle génération constituent le cadre unique de référence à moyen terme de la politique de développement des pays dans lequel le Système des Nations Unies et les autres PTF collaborent de façon cohérente et concertée.

Elles énoncent clairement les liens entre la pauvreté et la valorisation des ressources humaines, notamment les axes prioritaires qui sont :

- Le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation ;
- Le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux.

En outre, la promotion du volontariat en particulier, et celle de la jeunesse en général, doivent être aussi **des priorités des programmes de développement économique et social des pays du Sud.**

(3) pour les organisations de la société civile

La dynamique amorcée dans l'implication effective de la société civile à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement doit être poursuivie et renforcée. A terme, cette société civile pourra être un partenaire crédible et constituer un réel contre-pouvoir susceptible d'influencer les actions et décisions de façon constructive aux niveaux national et local.

Il faut mettre en place un vaste programme de renforcement des capacités de la société civile qui porterait, entre autres, sur :

- Le renforcement de leurs compétences techniques ainsi que de leurs capacités matérielles et de gestion ;
- Le renforcement de leur représentativité en regroupant davantage les structures des membres ;
- La mise en place de cadres de concertation au niveau national avec l'Etat et le renforcement des cadres sectoriels aux niveaux local et régional avec les collectivités locales et/ou territoriales.

Cette orientation conforte la nécessité de renforcer leurs capacités institutionnelles pour leur permettre de mieux jouer leur rôle d'interface entre la population et le service public.

Il s'y ajoute que bon nombre d'associations de la société civile présentent une expérience sur le bénévolat/volontariat national aussi bien humanitaire que de développement et leurs contributions seraient très utiles dans la mise en place d'une institution de volontariat.

(4) pour la décentralisation

Depuis l'instauration des collectivités locales dans certains pays, des avancées incontestables sont enregistrées, notamment en termes de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation à travers notamment :

- La mise en œuvre de la stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation ;
- La mobilisation des ressources financières locales ;
- La planification participative au niveau des communes qui dépend non seulement de bonnes intentions, mais aussi, comme toute approche de planification, exige des systèmes qui institutionnalisent l'implication de la population et le savoir-faire des agents de développement en vue de faciliter la participation communautaire ;
- Le suivi/évaluation et l'animation du dispositif d'appui technique aux collectivités ;
- Les TIC.

Cependant, vu l'ampleur des tâches dévolues à la collectivité locale qui est l'organe de coordination, d'orientation et de décision où convergent l'ensemble des projets et une multitude d'acteurs, des difficultés persistent. Elles sont principalement liées, entre autres, à :

- La faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières au niveau local ;
- La concentration excessive des ressources publiques au niveau national ;
- L'insuffisante implication de la société civile dans les centres de décisions.

La prise en compte de ces points ouvre des opportunités à une institution de volontariat de contribuer au processus démocratique qui renforce la gouvernance locale.

(5) pour les organisations communautaires de base

Les organisations traditionnelles, qu'elles soient masculines, féminines, ou mixtes, ont pris conscience des insuffisances des programmes de développement dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Que cela prenne la forme de tontine, de groupements d'intérêts économiques, familiaux ou culturels, d'associations de développement caritatives ou confessionnelles, l'objectif, voire le but poursuivi, est de trouver une réponse à l'amélioration de leurs conditions de vie dont les conséquences au plan social sont devenues graves et préoccupantes, notamment parmi la population rurale qui est la plus déshéritée.

Ainsi, ces organisations créées atteignent des milliers de membres. L'impact de leurs actions doit être considérable bien que la population totale touchée soit difficile à estimer par manque de données. De plus en plus, des programmes et stratégies sont mis en œuvre pour les accompagner. Cependant, les moyens matériels, financiers et surtout la valorisation des ressources humaines, restent encore insuffisants pour accompagner cette énergie populaire.

Une institution nationale de volontariat constitue un puissant moyen d'encourager ces différentes organisations à prendre elles-mêmes en charge leur développement et à contribuer à leur tour, à pérenniser les programmes de développement dans lesquels ils s'investissent.

Au préalable, il s'agira de :

- Renforcer leurs capacités de mieux cerner l'activité de convergence et les problèmes d'intérêt général qui peuvent en découler ;
- Améliorer leurs capacités à concevoir et gérer des programmes ;
- Se fédérer et soutenir la communauté locale dans l'édification des infrastructures socioéconomiques ;
- Former les leaders des groupements à comprendre et traiter les problèmes pressants de développement auxquels sont confrontés leurs terroirs ;
- Renforcer la gouvernance locale à travers des structures de dialogue, de programmation et de coordination des activités de développement de la localité.

(6) pour la jeunesse

Convaincus que les jeunes ne sont pas seulement les bâtisseurs de demain mais avant tout des acteurs du présent, les gouvernements ont fait de leur participation dans les choix qui les concernent, une priorité.

En mettant les jeunes au cœur du volontariat, on entend non seulement leur permettre de se doter des outils qui les aideront à développer leurs potentiels, mais aussi de contribuer à l'élaboration de politiques publiques qui prennent davantage en considération les besoins des groupes les plus marginalisés.

Au Nord comme au Sud, chacun s'accorde par ailleurs à reconnaître que, plus que tout autre groupe social, les jeunes affrontent les incertitudes générées par la mondialisation économique et culturelle. Alors que la transition vers la vie d'adulte (qui définit la nature de la vie des jeunes plus tard) devrait être une vraie période d'opportunités et de progrès, elle est aujourd'hui plus hasardeuse pour la plupart d'entre eux et présente plus de défis que jamais.

Dans le même temps, les jeunes peuvent être des acteurs majeurs dans tous les aspects du développement, et leur énergie, leur motivation et leurs points de vue sont des facteurs essentiels pour conduire un changement social positif.

Mettre les jeunes au cœur du volontariat, c'est :

- Promouvoir la recherche et le développement d'indicateurs ayant trait à l'évolution des modèles de transition des jeunes vers l'âge adulte ;
- Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de partenariat entre les jeunes et les adultes ;
- Développer des outils de renforcement des compétences au service des pays membres et des autres partenaires pour élaborer des politiques publiques et des programmes sociaux axés sur la jeunesse ;
- Promouvoir l'intégration des perspectives des jeunes dans toutes les discussions sur les valeurs humaines, sur l'éthique de la science et des technologies et sur la construction d'une société participative.

(7) pour l'éducation

En visant le développement des communautés à la base, le volontariat renferme des enjeux éducatifs et socioéconomiques importants. En effet, il offre une opportunité et un cadre propice aux jeunes en particulier pour apporter leur pierre à l'édification nationale mais aussi renforcer leurs compétences et leurs capacités en vue de leur intégration dans les circuits de production.

Ainsi, le volontariat permet aux jeunes de :

- Satisfaire librement les besoins de leur communauté, de façon désintéressée ;
- Mettre en valeur leurs compétences au service de leur communauté ;
- Se perfectionner, acquérir de nouvelles compétences grâce aux expériences vécues ;
- Agir pour changer ou améliorer leur environnement ;
- S'acquitter de leur devoir de citoyen ;
- Comprendre les attentes et les besoins des communautés.

Par ailleurs, le volontariat international qui peut être le prolongement naturel du volontariat national donne l'opportunité aux jeunes :

- D'échanger leurs expériences avec les autres ;
- De découvrir les réalités culturelles, sociales et économiques des autres pays ;
- De s'engager dans le développement de l'intégration sous-régionale et continentale.



l'institutionnalisation du volontariat

(1) missions et objectifs d'une institution de volontariat

+ missions

L'institution en charge du volontariat pourrait avoir comme mission la gestion et la promotion du volontariat national pour le développement.

A ce titre, elle assure :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de volontariat ;
- Le recrutement de volontaires de développement ;
- La formation et l'encadrement ;
- Le suivi et l'évaluation des volontaires ;
- La promotion et la valorisation du volontariat ;
- Le développement de la coopération et du partenariat avec les organismes publics ou privés, nationaux ou étrangers.

La mise en œuvre de cette mission dévolue à l'institution suppose un cadre de référence institutionnel en conformité avec les dispositions légales et réglementaires du pays concerné.

Le cadre institutionnel doit permettre une efficacité et une efficience du dispositif organisationnel et traduire dans les faits la mission dévolue à cette institution. A cet effet, il doit prendre en compte les options politiques majeures du pays, basées sur les OMD et sous-tendues par un ensemble de stratégies et politiques sectorielles, ainsi que la responsabilisation accrue de la société civile et des collectivités locales et/ou territoriales dans la mise en œuvre des actions de développement local.

Le dispositif à mettre en place doit correspondre à des caractéristiques précises et des mécanismes aptes à promouvoir la gouvernance interne et locale, la transparence et la traçabilité des investissements.

++ objectifs

- Permettre aux jeunes de mieux s'insérer dans la société (insertion économique sociale et culturelle) ;
- Accroître chez les jeunes l'adhésion aux valeurs citoyennes et les rendre acteurs dans leur communauté ;
- Contribuer au mieux-être des populations en mettant leurs compétences à profit dans un cadre nouveau dans les cas de catastrophes naturelles, famines, désastres écologiques ;
- Permettre aux jeunes de travailler à une cause d'intérêt général tout en faisant reconnaître leurs talents ;
- Favoriser la mise en place d'un réseau de volontaires chargés de promouvoir le programme de volontariat et d'accompagner les futurs volontaires dans leur projet ;
- Permettre le renforcement des capacités des volontaires ;
- Permettre le développement d'une expertise locale par le transfert des compétences.

(2) secteurs à investir

On peut distinguer le **volontariat de compétences** et le **volontariat d'initiation** ouvert à tous sans conditions particulières.

Cependant, il est important, dans une perspective citoyenne, de permettre à tous les jeunes d'avoir accès au volontariat même si certains domaines demandent une expertise tels les secteurs :

- De l'aide technique (agriculture, environnement, assainissement, énergies nouvelles et renouvelables, TIC) ;
- De l'aide sociale (éducation à la paix et à la citoyenneté, infrastructures socioéducatives, santé, promotion de la femme, aide aux personnes défavorisées et handicapées, insertion socioprofessionnelle des jeunes) ;
- Des arts et de la culture (contes, musique, littérature, danse, conservation du patrimoine culturel, artisanat, arts plastiques).

(3) responsabilités des parties prenantes

+ rôle du gouvernement

Le gouvernement pourrait :

- Mettre en place un Comité de rédaction des textes organiques et de suivi du processus d'adoption desdits textes ;
- Superviser tout le processus d'élaboration, de plaidoyer, de présentation du projet de loi devant régir l'institution ;
- Participer au pilotage du projet ;
- Participer au financement, montrant ainsi son engagement politique et sa détermination à travers cette institution qui doit promouvoir à terme l'ensemble des programmes de volontariat ;
- Mettre à la disposition des locaux devant abriter l'institution ;
- Mobiliser les ministères impliqués et les PTF dans l'approche de pérennisation du programme.

++ rôle de la société civile

En tant que membre décisionnel aux réunions des différents organes de pilotage, d'une part, et bénéficiaire de certains programmes, d'autre part, la société civile veillera à :

- Assurer une représentation/participation aux différentes réunions des organes de pilotage ;
- Participer à l'élaboration des différentes stratégies de mises en œuvre incluant les plans de renforcement et de participation des OSC ;
- Contribuer aux programmes de sensibilisation et de mobilisation au profit du fichier de la base de données des volontaires de l'institution ;
- Participer à la sélection, la formation et la mobilisation des volontaires qui seront affectés à des organisations hôtes sur le terrain ;
- Assurer le logement aux volontaires affectés à leur programme ;
- Collaborer à l'élaboration et implantation des outils de suivi-évaluation des activités du projet ainsi qu'à la production des rapports ;
- Mobiliser en termes de volontaires et d'actions à travers les programmes en cours tels que la bonne gouvernance, qui entend voir la société civile jouer pleinement son rôle dans le processus de démocratisation et la mise en œuvre des politiques publiques.

+++ rôle des collectivités locales et/ou territoriales

- Assurer une représentation au niveau des organes de pilotage ;
- Participer sous forme de subvention accordée par la collectivité locale et/ou territoriale, tirée du budget ou en nature, comme la mise à la disposition d'un logement au volontaire.

++++ rôle des organisations internationales de volontariat

- Contribuer au renforcement institutionnel de la structure ;
- Participer à la formation pré-volontaire ;
- Participer au suivi des activités opérationnelles sur le terrain ;
- Contribuer à l'encadrement des volontaires de l'institution de volontariat ;
- Apporter un appui au renforcement des capacités des organisations communautaires de base.

+++++ rôle des organisations nationales de volontariat

Les organisations nationales de volontariat auront à :

- Assurer une représentation au sein des organes de pilotage ;
- Contribuer à l'élaboration de la stratégie de l'ensemble des programmes de volontariat ;
- Participer au comité de rédaction des textes organiques qui doivent régir l'institution de promotion du volontariat ;
- Contribuer à l'élaboration des programmes/stratégies concernant la mobilisation des jeunes dans les secteurs sociaux (éducation, santé, environnement, sécurité alimentaire, entrepreneuriat, décentralisation, etc.) ;
- Apporter leurs concours lors de la formation et la mise en place des répertoires de volontaires.

+++++ rôle des partenaires techniques et financiers

L'UNDAF constitue le cadre de concertation et d'action commune entre les agences du système des Nations Unies. Cet instrument de coopération avec les gouvernements disposent déjà d'un programme avec des actions précises, des résultats attendus et un budget.

En plus, les PTF préparent conjointement avec chaque gouvernement une Stratégie Commune d'Assistance Pays. Cette stratégie vise à définir comment les PTF collectivement vont accompagner les gouvernements dans la mise en œuvre de leurs nouvelles stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté.

(4) mécanismes de pérennisation

Les mécanismes de pérennisation sont le « tendon d'Achille » de la plupart des programmes et projets de lutte contre la pauvreté. Pour cette raison, la capitalisation des acquis doit en fait, dès l'évaluation à mi-parcours, être considérée comme un axe stratégique des interventions notamment à travers le renforcement des capacités et le développement d'alliances et de partenariats.

+ pérennisation par le renforcement des capacités institutionnelles des organisations communautaires de base

Les OCB bénéficient des formations adéquates pour le renforcement de leurs compétences en matière de gestion et suivi-évaluation de projets.

L'un des piliers les plus importants pour pérenniser les compétences acquises par les OCB est le

suivi post-formation. C'est pourquoi des évaluations devront être menées juste après les sessions de formation et un contrat de suivi des formations devra être octroyé à un opérateur spécialisé. Cette pratique doit être systématisée pour toutes les formations et étendue, selon le type de formation, sur une période plus longue en vue de garantir la pérennisation des acquis et la mise à jour des connaissances et compétences.

Le programme de renforcement de capacités ne peut produire les résultats escomptés que sur une période relativement longue au cours de laquelle les compétences sont démultipliées à travers les associations/groupements.

Les obstacles constatés dans la phase d'acquisition des compétences n'autorisant pas raisonnablement leur transfert par les bénéficiaires eux-mêmes, il faut nécessairement s'appuyer sur les alliances/partenariats et les opérateurs pour assurer la démultiplication des formations, au moins pendant la durée des activités.

++ pérennisation par le renforcement des infrastructures sociales de base

La pérennisation des services sociaux de base suppose d'abord la durabilité physique des infrastructures qui tient à la qualité des ouvrages et à leur entretien et maintenance. Mais l'existence des infrastructures n'étant pas une fin en soi, il importe surtout de mettre en œuvre des mécanismes pour la pérennisation de leur fonctionnalité.

Dans ce sens, les activités devront, sous la supervision du volontaire, favoriser l'installation de deux types de structures locales pour la prise en charge de la qualité et de la fonctionnalité des réalisations :

- Le **comité local de suivi**, composé de quelques membres, est impliqué au départ de la réalisation des infrastructures ce qui constitue le début d'un processus d'appropriation. Il suit l'exécution à côté des services techniques et du maître d'œuvre. Même si le comité est appelé à être dissout après l'achèvement des ouvrages, il reste que les membres acquièrent une certaine expérience pratique qui peut être capitalisée et démultipliée au sein de la communauté.
- Le **comité de gestion et de maintenance des infrastructures** est constitué de membres représentatifs, censés être les véritables acteurs de la pérennisation des infrastructures. A ce titre, on doit leur offrir des formations techniques en maintenance, organisation et gestion financière.

+++ pérennisation par les activités génératrices de revenus

La stratégie de pérennisation des activités de lutte contre la pauvreté repose sur l'implication des communautés de base, les renforcements de capacités des bénéficiaires et le choix des institutions mutuelles de financement pour l'intermédiation de services financiers de proximité. Mais ces éléments intègrent également l'ensemble des mécanismes d'accompagnement des acteurs dans le long terme : appui organisationnel, valorisation du potentiel des acteurs, communication pour le changement de comportements, recherche d'alliances et de partenariats, etc.

La stratégie prévoit donc deux types d'intervention :

- Au plan opérationnel, il s'agit de **renforcer les capacités techniques des bénéficiaires** pour les aider à développer leurs activités ;
- Au plan stratégique, il s'agit de **développer les compétences à caractère stratégique** des bénéficiaires afin de les rendre plus autonomes sur le plan professionnel. Ici, les aspects liés au management, à la communication, à la gestion de projets, au marketing, à la négociation, à la capacité à bâtir des alliances et des partenariats doivent être privilégiés.

Toutefois, la mise en œuvre de l'approche filière, pilier important du mécanisme de pérennisation, est envisageable. Néanmoins, on peut se soucier de la capacité réelle des bénéficiaires à intégrer dans le futur les circuits de commercialisation et à innover pour évoluer de façon rentable dans un environnement compétitif. Par conséquent, il semble nécessaire qu'il y ait des formations en démarche qualité (hygiène, conditionnement, etc.), en commercialisation et des participations à des expositions/foires dans le processus des formations spécifiques et des actions de promotion

comme celles devant conduire à la labellisation des produits de certains bénéficiaires.

En somme, le processus de renforcement des capacités des bénéficiaires, après l'étape des formations techniques, doit entamer une étape de professionnalisation. Dans cette perspective, des alliances/partenariats en direction des organisations professionnelles et faitières ainsi que des chambres de métiers et de commerce peuvent être développés par la nouvelle institution nationale qui sera chargée du volontariat.



#2

quelles
stratégies
pour développer
le volontariat
dans les pays
du Sud ?

introduction

La situation du volontariat dans les pays membres de la CONFESJES est hétérogène. Si certains pays comme le Sénégal ou plus récemment le Burkina Faso ont déjà une expérience du volontariat, d'autres ne l'ont pas encore expérimenté (Mauritanie) ou définissent actuellement les cadres de leurs futurs dispositifs nationaux (Mali, Niger).

Néanmoins, cette diversité de situations semble avant tout liée au niveau d'avancement des politiques en faveur du volontariat. Les stratégies mises en œuvre montrent, au contraire, des points de convergence dont :

- La priorité donnée à la mise en place des programmes nationaux de volontariat ;
- L'existence, dans la plupart des Etats, de programmes nationaux initiés ou appuyés par le PNUD ou le PVNU (au Mali, Bénin, Niger, Burkina Faso par exemple) ;
- L'existence de formes de service civique national distinctes du volontariat (Sénégal, Niger, Burkina Faso) ;
- L'existence de programmes de volontariat transnationaux dans le cadre de la coopération bilatérale.

Certaines difficultés sont ainsi partagées par les responsables du volontariat des différents Etats :

- Le manque de moyens financiers permettant la généralisation massive des programmes ;
- Le besoin d'accompagnement technique et pédagogique pour la mise en place des réseaux de volontariat ;
- La multiplicité des corps de volontaires ;
- L'absence, dans certains Etats, de cadre législatif et réglementaire qui constitue une étape préalable à l'implantation du volontariat ;
- Dans une moindre mesure, le manque de sensibilisation des jeunes aux formes du volontariat.

En revanche, des éléments positifs de ces différentes expériences peuvent être mutualisés et capitalisés :

- Des sources de financement diversifiées incluant des appuis extérieurs (financement de postes de volontaires nationaux par des organismes internationaux) peuvent être mis à contribution pour développer le volontariat ;
- Des lois et cadres réglementaires organisant le volontariat existent dans plusieurs Etats membres ;
- Certains Etats, comme le Burkina Faso, ont pu proposer des formes originales de structuration de leurs réseaux, associant institutions publiques et acteurs de la société civile au plan national et territorial et qui peuvent inspirer le développement des programmes des autres pays ;
- De même, les organisations internationales peuvent offrir un appui à la formation et à la mise en réseau des opérateurs nationaux et de leurs volontaires.

Les travaux de la CONFESJES, conduits depuis 2006, ont ainsi permis la création d'un réseau de professionnels référents au sein des différents ministères de la Jeunesse et des Sports, désireux de poursuivre leur collaboration. Ces travaux ont été marqués par **le choix d'une méthode participative originale, associant les jeunes aux réflexions sur le volontariat**, à l'occasion des différentes rencontres. Ils ont également abouti à la conception de modules de formations et supports pédagogiques à l'attention des cadres de jeunesse et des volontaires.

L'ensemble de ces réflexions constitue le socle des recommandations apportées par la CONFESJES aux Etats membres.



fixer le cadre juridique et réglementaire pour la promotion du volontariat

(1) processus d'élaboration des textes

Le gouvernement de chaque pays est le premier interpellé dans la **stratégie de promotion du volontariat** pour l'appui dans l'élaboration des projets de textes du cadre juridique et réglementaire qui devront régir la structure nationale dans un esprit consensuel. En outre, le gouvernement devra accompagner la préparation des projets de textes par une approche de vulgarisation et de plaidoyer auprès des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme (groupes parlementaires, départements ministériels, OSC/ONG/OCB et ONG internationales,...).

Cette phase, la plus importante, constitue un préalable à la poursuite du projet.

(2) contenu des textes

La conception du texte régissant le volontariat national pourrait consister à :

- Définir le volontariat par rapport au bénévolat, au stage et au salariat ;
- Valoriser l'expérience acquise par le volontaire à l'issue de sa période d'engagement ;
- Eviter que le volontariat constitue une main-d'œuvre moins chère qui se substitue à l'emploi ;
- Elaborer un véritable statut fiscal du volontaire qui pourra rendre l'engagement plus attractif pour les jeunes ;
- Elaborer un statut social du volontaire qui prenne en compte la spécificité de son engagement ;
- Organiser la protection sociale et la responsabilité civile du volontaire ;
- Prendre en compte les différents montages contractuels expérimentés par les partenaires et les formaliser ;
- Valoriser le volontariat en lien avec une formation ou un diplôme comme acquis de l'expérience ;
- Etablir une procédure d'agrément préalable des utilisateurs potentiels des volontaires nationaux qui permette de s'assurer que l'utilisateur dispose des moyens et du cadre d'accueil du volontaire ainsi que d'une mission appropriée ;
- Prévoir une indemnité minimale de subsistance à octroyer au volontaire ;
- Limiter dans le temps la durée totale d'engagement au volontariat national de sorte à éviter les « volontaires de carrières » ;
- Prévoir une prime de fin de service sous la forme d'une retenue en pourcentage de l'indemnité de subsistance du volontaire ;
- Prévoir des formulaires types de contrat de volontariat, d'accord de mise à disposition, de fiche de description de poste ;
- Prévoir une formation pré-volontaire sur le sens civique et la déontologie du volontariat et une formation éventuelle par la structure d'accueil avant la prise de fonction ;
- Elargir l'accès du volontariat à l'administration, aux entreprises mais aussi aux associations.



mettre en place l'institution du volontariat

(1) organisation et fonctionnement de l'institution de volontariat

- Création d'une structure domiciliée à la Primature ou à la Présidence de la République compte tenu de la transversalité de la mission ;
- Dotation en moyens humains, matériels et financiers suffisants.

(2) élaboration des outils pédagogiques et de gestion

- Etat des lieux (rappeler les différentes expériences vécues, les réussites et les échecs) ;
- Elaboration d'un document de programme.

(3) démarrage des activités

- Mise en œuvre des programmes élaborés (activités prévues) ;
- Suivi et évaluation des activités ;
- Conduite d'actions promotionnelles valorisant le volontariat.



organiser la formation et l'accompagnement pédagogique

(1) formation des formateurs de volontaires

Le public concerné est :

- Le personnel technique et pédagogique des ministères de la Jeunesse et des Sports ;
- Les personnels techniques des autres ministères impliqués dans les programmes ;
- Les cadres associatifs ;
- Les élus et responsables des collectivités.

Plusieurs types de contenus doivent être prévus :

- Cadre du volontariat :
 - » Connaissance des différents programmes, de leurs objectifs et leur organisation ;
 - » Connaissance des droits et devoirs des volontaires ;
 - » Connaissance des structures d'accueil ;
 - » Connaissance du rôle des associations de volontaires.
- Conception d'un dispositif national de volontariat ;
- Mise en place des commissions d'agrément pour les structures d'accueil ;
- Elaboration d'une base de données ;
- Ingénierie de formation sur les thématiques des champs d'intervention des volontaires ;
- Evaluation d'un dispositif de volontariat ;
- Méthodologie de projet.

Les formations pourraient être utilement complétées par des rencontres internationales des cadres de jeunesse sous la forme de séminaires thématiques, séminaires de construction de partenariats, d'évaluation, etc.

En outre, la CONFEJES a conçu, à l'appui de ses recommandations, un cahier pédagogique élaboré lors de ses sessions de travail concernant l'éducation à la citoyenneté : le module de formation portant sur la connaissance des institutions, la démocratie, l'Etat de droit, la culture de la paix, le fonctionnement associatif (droit des associations, administration d'une association). En fonction des demandes des Etats membres de la CONFEJES, d'autres cahiers pédagogiques pourront être proposés, concernant, par exemple, les projets de volontariat et d'éducation à la santé, de développement durable, etc.

(2) formation des jeunes volontaires

- Proposer un module de formation « tronc commun » aux différents types de volontariats et secteurs d'intervention abordant :
 - » La citoyenneté, les valeurs du volontariat, le fonctionnement des institutions ;
 - » Le cadre du volontariat, les différents programmes, les droits et devoirs des différents acteurs ;
 - » Leadership et entrepreneurship.
- Proposer un module de formation aux techniques de communication afin de soutenir les volontaires dans leur mission de promotion du volontariat et l'animation de réunion ;
- Proposer un module de formation en rédaction administrative (comment rédiger la lettre de forme administrative, le rapport, le compte-rendu, etc.) ;
- Proposer des modules thématiques s'appuyant sur les services techniques des différents ministères de tutelle concernés : agriculture, élevage, pêche, artisanat, tourisme, etc.

Le parcours des jeunes volontaires pourrait être accompagné d'un « **Passeport du Volontaire** » attestant des différentes sessions de formation reçues et de leur expérience de volontariat.

(3) éducation au volontariat dans le système éducatif formel depuis la base

Il s'agit d'expliquer que le rôle de l'école était avant tout d'accompagner les élèves à développer leur conscience sociale et citoyenne ainsi que leur engagement face aux autres. Il s'agit d'expérimenter, dans un contexte qui se veut le plus démocratique possible, différentes manières d'accomplir le bien commun et de transformer l'environnement de manière respectueuse grâce à une meilleure compréhension des institutions et des milieux de vie : « **Il faut faire de l'école un laboratoire de vie** ».

En pratique, il semble que l'apprentissage de la citoyenneté doive se faire par étape. Lors de la socialisation, au primaire, on prend des habitudes de vie. C'est donc le moment d'enseigner des règles de vie sociale et de les appliquer. A défaut, les jeunes risquent d'avoir le sentiment qu'il est impossible d'agir comme citoyen et de changer les choses.

(4) labellisation et accréditation des centres de formation du volontariat

Un label international distingue les formations d'excellence pour la formation des volontaires. L'accréditation est accordée par un organisme (avec l'appui de la CONFESJES) ou une agence d'audit stratégique et d'accréditation, qui délivre notamment le label défini.

+ le label Centre de Formation en Volontariat

Le **label CFV** a pour mission de valoriser les meilleurs programmes de formation à vocation internationale. Le label CFV se concentre plus spécifiquement sur les formations et accrédite donc un diplôme ou un certificat au sein d'un établissement et/ou l'établissement lui-même.

Les établissements doivent ainsi faire un choix de périmètre avant de s'engager dans un processus d'accréditation : accréditer leur établissement ou accréditer un diplôme spécifique. Néanmoins, un établissement a la possibilité d'accréditer plusieurs de ses formations.

Quoi qu'il en soit, le label CFV tient compte de normes de qualité et de critères communs, à savoir :

- Le niveau académique ;
- La qualité du recrutement ;
- La renommée du programme ;
- L'originalité de la pédagogie et la recherche ;
- La stratégie de développement du programme ;
- Les moyens et les ressources ;
- L'offre internationale et l'ouverture sur le monde ;
- Les relations avec les organismes de volontariat et la qualité de ses diplômés ;
- L'intégration professionnelle ;
- Le suivi des volontaires.

++ processus d'accréditation

Les établissements qui souhaitent obtenir l'accréditation doivent prouver un haut niveau général de qualité dans leurs activités, mais également un important degré d'internationalisation au sein de la formation qu'ils souhaitent accréditer.

L'établissement doit dans un premier temps être déclaré éligible à l'accréditation : le programme doit répondre aux critères annoncés par l'agence d'accréditation.

Une fois éligible, l'école peut alors s'engager dans le processus d'accréditation avant d'être auditée (généralement 1 an après) sur plusieurs jours par différents directeurs d'établissements déjà accrédités mais aussi par différents professionnels du monde du volontariat (généralement des dirigeants d'agences de volontariat).

Après un audit, l'agence d'accréditation rend publique la décision d'accréditer ou non une formation.



coordonner les reseaux nationaux de volontariat

(1) objectifs de la coordination

- Confronter les pratiques ;
- Mutualiser les outils et efforts ;
- Partager des points de vue ;
- Echanger des savoirs-faires et approfondir les méthodes ;
- Evoquer des difficultés éventuelles, comprendre comment les uns et les autres fonctionnent ;
- Renforcer des connaissances et des capacités permettant aux volontaires de mieux appréhender les problèmes liés au volontariat et bénévolat ;
- Faire des plaidoyers et des promotions contribuant à la paix, la sécurité, la citoyenneté et la démocratie ;
- Organiser des séances de formation des réseaux, d'échanges d'idées et de promotion de la coopération ;
- Développer des réseaux au niveau international pour venir en aide à des collectivités ou pays qui ont besoin d'aide ou de bras.

Le processus d'installation des réseaux nationaux de volontariat se fait par étapes :

- Niveau local : structure regroupant les représentants de l'Etat, les élus et les PTF, le secteur privé, les représentants des organisations de jeunesse, les organisations de volontariat.
- Niveau régional : structure regroupant les représentants de l'Etat, les élus et les PTF, le secteur privé, les représentants des organisations de jeunesse, les organisations de volontariat.
- Niveau national : structure regroupant les représentants de l'Etat, les élus et les PTF, le secteur privé, les représentants des organisations de jeunesse, les organisations de volontariat.

(2) methodologie

- Organiser des assemblées générales d'informations et constitutives :
- Mettre en place des réseaux fonctionnels qui auront pour rôle :
 - » D'animer des réunions ;
 - » D'organiser des rencontres de jeunes volontaires ;
 - » D'organiser des fora de discussion ;
 - » D'organiser des séminaires de formation et des campagnes de sensibilisation sur les principes et missions du volontariat ;
 - » De participer à des rencontres sous-régionales et internationales.
- Impliquer les organisations de jeunesse dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de volontariat.



diversifier les sources de financement

(1) au niveau national

Les pays doivent participer à un pourcentage très important dans le financement des programmes de volontariat pour éviter un arrêt ou blocage après le retrait des partenaires au développement.

Par ailleurs, il faudra :

- Augmenter les fonds publics nationaux alloués aux programmes de volontariat :
 - » Plaidoyer auprès des autorités politiques (députés, sénateurs ...) pour allonger les budgets annuels des départements en charge du volontariat ;
 - » Faire contribuer les sociétés d'État par des ponctions de 5% de leurs recettes pour le financement du volontariat ;
 - » Faire prendre en charge, selon le secteur, certaines rubriques relatives au volontariat.
- Recourir à des partenariats avec le secteur privé :
 - » Instaurer un système de parrainage d'activités selon le secteur ;
 - » Octroyer des bourses de prise en charge pendant la durée ;
 - » Réduire des impôts/taxes ou prendre d'autres mesures discriminatoires pour les entreprises qui appuient le volontariat.

Les autres moyens pourraient venir de la cotisation des membres de l'organisation, des recettes des activités ou produits de l'organisation ainsi que des dons et subventions.

(2) au niveau international

- S'appuyer sur la coopération bilatérale :
 - » Exploiter toutes les opportunités avec les pays représentés pour appuyer le programme ou une partie ;
 - » Solliciter un appui pour la réalisation d'activités de suivi des volontaires en fin de service.
- S'appuyer sur la coopération décentralisée :
 - » Prévoir le financement de programmes ou activités de volontariat dans les budgets des collectivités locales ;
 - » Offrir des subventions, aides financières et bourses aux organisations locales œuvrant dans le volontariat.
- S'appuyer sur les financements des organisations sous-régionales, régionales et les partenaires au développement :
 - » Établir un partenariat pour financer un programme de volontariat ou une partie ;
 - » Intégrer le secteur du volontariat dans les priorités à financer par l'UEMOA, l'UA, le PNUD, la CEDEAO ;
 - » Favoriser l'implication d'organisations nationales (ONG, associations, groupements, GIE...) dans les programmes de volontariat.



valoriser et reconnaître les expériences de volontaires

(1) valider les acquis de l'expérience

Le parcours des jeunes peut être accompagné d'un « **passport** » attestant de son expérience de volontariat, des différentes compétences acquises et des sessions de formation suivies.

La trame d'un tel document pourrait être élaborée par la CONFEJES pour proposition puis être reprise par les Etats.

Il reviendrait ensuite aux organisations d'accueil de le renseigner avec les jeunes au terme de la période de volontariat, avant validation par les autorités en charge de la gestion du programme de volontariat, qu'il s'agisse d'agences ou des ministères en charge de la jeunesse.

(2) favoriser l'orientation et la formation professionnelle

Un **temps d'orientation** proposé par les organisations compétentes (centres d'orientation, agences pour l'emploi, autorités en charge de l'orientation professionnelle...) devrait être systématiquement formalisé à l'issue du volontariat en complément du travail d'évaluation préalablement cité.

Cette orientation peut conduire à proposer aux jeunes une formation diplômante complémentaire ou déboucher sur une aide à la recherche d'emploi.

(3) promouvoir l'entrepreneuriat

L'une des réponses possibles pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes au terme de leur volontariat peut reposer sur une aide à l'entrepreneuriat.

Cette aide doit pouvoir d'abord s'appuyer sur les politiques d'accompagnement propres aux Etats. Elle peut également utilement mobiliser les programmes des organisations internationales, notamment le **Fonds d'Insertion des Jeunes de la CONFEJES**, ou encore les fondations privées.

(4) promouvoir l'accès à la terre et aux moyens de production

L'accès des jeunes aux programmes de volontariat du secteur agricole peut être conditionné par une décision préalable des autorités compétentes en matière de gestion de l'espace foncier de leur attribuer une parcelle de terre. Cette mesure est actuellement mise en œuvre au Sénégal.

Il convient de souligner, au-delà de la prise en compte des intérêts des jeunes concernés, l'impact particulièrement positif de telles mesures sur le plan de la gestion de l'environnement.

[g]

évaluer l'impact des programmes de volontariat sur le développement

(1) pourquoi utiliser l'outil d'évaluation de l'impact du volontariat ?

Entreprendre une évaluation de l'impact du volontariat peut être d'une valeur inestimable pour les organisations tant en interne qu'en externe.

Une évaluation permet en interne :

- D'avoir une meilleure compréhension pour l'institution du comment et du pourquoi des travaux du volontaire ;
- De constituer une base solide pour le développement de programmes de volontariat ;
- D'utiliser les commentaires faits aux volontaires sur les impacts et les avantages de leur contribution ;
- De constituer des preuves qui démontrent la valeur et l'impact des volontaires et travaillent à améliorer le statut des volontaires de l'institution ;
- De constituer une preuve pour obtenir davantage de soutien et de financement dans la gestion des institutions.

Elle permet également en externe :

- D'utiliser les commentaires des utilisateurs de services ou des bénéficiaires pour améliorer les services ou les activités de l'institution ;
- De témoigner d'une responsabilité envers les bailleurs de fonds ;
- D'avoir des témoignages pour attirer de nouveaux fonds dans l'institution ;
- De témoigner d'une responsabilité envers la communauté sur les réalisations des volontaires ;
- De faire la promotion du personnel et des avantages sociaux que le volontariat peut apporter, permettant ainsi d'attirer de nouveaux volontaires ;
- De constituer une opportunité de relations publiques pour améliorer le profil de l'institution et mettre en évidence son impact ;
- D'informer les décideurs politiques prêts à soutenir l'institution dans le cadre de politiques favorables à des volontaires et de la législation.

En outre, il faudra favoriser les partenariats avec les universités et les centres de recherche et les mutualiser avec les autres pays.

(2) analyse d'impact du volontariat

L'outil méthodologique prend la simple approche d'identifier :

- Les principales parties ou les intervenants qui sont touchés par le volontariat/bénévolat ;
- Le classement des principaux moyens par lesquels elles peuvent être affectées.

(3) principaux acteurs identifiés

- Les volontaires ;
- Les institutions de volontariat ;
- Les utilisateurs des services ou des bénéficiaires ;
- L'ensemble de la communauté.

Ces groupes sont touchés par le volontariat de nombreuses manières différentes de sorte que la méthodologie couvre un large éventail d'impacts du développement des compétences des volontaires pour la contribution économique du volontariat pour une organisation.



#3

bonnes
pratiques en
matiere de
developpement
du volontariat



Situation du dispositif institutionnel du programme de volontariat par pays

Intitulé du dispositif	Programme national de volontariat du Burkina Faso (PNVB)
Objectifs	Contribuer à la lutte contre la pauvreté (OMD) et à la bonne gouvernance du Burkina Faso en maximisant l'engagement volontaire et la participation active de la société civile, notamment des jeunes femmes et hommes, au développement du pays.
Structure du réseau ou organisation	<ul style="list-style-type: none">• Au niveau national : gestion du programme confiée à un GIP sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi ;• Au niveau régional : coordination assurée par des centres régionaux de volontariat dont la gestion est confiée à des ONG.
Conditions d'accès au volontariat, statut et situation des volontaires	Le programme a touché 1 000 jeunes par an en 2010.
Activités	<ul style="list-style-type: none">• L'éducation ;• La santé communautaire ;• L'environnement ;• La lutte contre la désertification ;• Le renforcement des capacités des communautés de base.



Situation du dispositif institutionnel du programme de volontariat par pays	
Intitulé du dispositif	Projet d'appui à la mise en place d'un Centre National de Promotion du Volontariat au Mali (CNPV)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer un cadre juridique et institutionnel pour la mise en place d'un Centre National pour la Promotion du Volontariat ;• Répertorier et mobiliser des ressources humaines disponibles dans le cadre d'un volontariat national ;• Promouvoir et valoriser le volontariat national pour la réduction de la pauvreté et pour l'atteinte des OMD ;• Contribuer à la mise en place progressive d'un réseau national de volontariat.
Structure du réseau ou organisation	<ul style="list-style-type: none">• Au niveau national : le Conseil d'administration, le Comité de pilotage et la Coordination ;• Au niveau régional : les antennes régionales basées au sein des Directions régionales de la Jeunesse et des Sports.
Conditions d'accès au volontariat, statut et situation des volontaires	Le programme touchera environ 300 jeunes.
Durée du volontariat	Selon le niveau requis et la formule du volontariat, la durée du volontariat pourra être de trois (03) mois minimum à deux (02) ans maximum.
Activités	<ul style="list-style-type: none">• La sécurité alimentaire et le développement rural ;• Le développement des petites et moyennes entreprises ;• La préservation et la gestion durable des ressources naturelles ;• La promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques ;• Le renforcement des capacités de la société civile ;• La création et la promotion d'emplois durables ;• Le développement de l'accès aux services sociaux de base ;• La lutte contre le VIH/SIDA.
Référence de l'acte de création	En cours d'élaboration.



Situation du dispositif institutionnel du programme de volontariat par pays

Intitulé du dispositif	Programme de volontariat du Niger (PROVONI)*
Objectifs	Mobiliser la population, en particulier les jeunes, dans des actions de développement en vue de lutter contre la pauvreté.
Structure du réseau ou organisation	<ul style="list-style-type: none">• Coordination par une agence nationale dont les textes institutifs sont finalisés en attendant d'être votés ;• Antennes régionales logées dans les directions régionales de l'Aménagement du territoire et du développement communautaire.
Conditions d'accès au volontariat, statut et situation des volontaires	<ul style="list-style-type: none">• Etre enregistré dans la base de données du Provoni ;• Etre motivé ;• Suivre une formation préalable ;• Accepter les termes et clauses du contrat proposé par le Provoni.
Durée du volontariat	1 an, renouvelable une fois.
Activités	<ul style="list-style-type: none">• Soutien à la décentralisation ;• Agriculture ;• Environnement ;• Informatique ;• Promotion de la jeunesse.

*Initiative conjointe du gouvernement, du PNUD, du PVNU et de l'Association française des Volontaires du Progrès qui vise à élaborer un cadre juridique et réglementaire pour la mise en place d'un programme de volontariat national au Niger.



Situation du dispositif institutionnel du programme de volontariat par pays	
Intitulé du dispositif	Service Civique National (SCN)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Dispenser aux jeunes Sénégalais une formation civique et morale ;• Permettre aux jeunes Sénégalais l'apprentissage d'un métier en vue de leur insertion dans le circuit de développement économique.
Structure du réseau ou organisation	Le SNC comprend trois divisions : <ul style="list-style-type: none">• La division des programmes ;• La division de la promotion et du civisme ;• La division du recrutement et de la mobilisation.
Conditions d'accès au volontariat, statut et situation des volontaires	<ul style="list-style-type: none">• Etre de nationalité sénégalaise ;• Etre âgé de 18 à 35 ans ;• Etre reconnu apte physiquement par un médecin agréé par l'administration du SCN ;• Etre célibataire.
Durée du volontariat	Deux (02) ans.
Activités	<ul style="list-style-type: none">• Appui à l'administration locale ;• Santé communautaire ;• Hygiène et environnement ;• Agriculture ;• Alphabétisation ;• Protection civile ;• Animation socioéducative.
Référence de l'acte de création	Loi n°98-25 du 07 avril 1998 instituant le service civique national.



Situation du dispositif institutionnel du programme de volontariat par pays

Intitulé du dispositif	Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)
Objectifs	Accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger, hors Union européenne, dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire.
Structure du réseau ou organisation	<ul style="list-style-type: none">• Le VSI est un programme du Ministère des Affaires Etrangères ;• Les associations françaises envoyant des volontaires dans le cadre du VSI sont regroupées au sein du Comité de Liaison des Organisations Non Gouvernementales de Volontariat www.clong-volontariat.org.
Conditions d'accès au volontariat, statut et situation des volontaires	<ul style="list-style-type: none">• Régi par la loi du 23 février 2005 ;• Le VSI repose sur des compétences professionnelles qui sont mises au service d'une action citoyenne ;• Il bénéficie d'une formation au départ et reçoit sur place une indemnité de subsistance et/ou des avantages en nature, qui n'est pas un salaire, ainsi que la prise en charge de ses frais de transport. Il bénéficie d'une assurance et d'une couverture sociale.
Durée du volontariat	<ul style="list-style-type: none">• Le contrat de VSI est conclu pour une durée de deux (02) ans ;• La durée cumulée des missions accomplies par un volontaire, de façon continue ou non, pour le compte d'une ou plusieurs associations, ne peut excéder six (06) ans.
Activités	<ul style="list-style-type: none">• Missions d'intérêt général dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement économique et social et culturel, rural et urbain, de l'agriculture et de la gestion de l'eau ;• Missions d'urgence dans le domaine de la reconstruction, de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement.



equipe de redaction du guide

Guide rédigé par :

- Ali Harouna Bouramah, Directeur des Programmes Jeunesse de la CONFEJES
- Macodé Ndiaye, Directeur Adjoint des Programmes Jeunesse de la CONFEJES
- Kassoum Coulibaly, Mali
- Maguette Fall, Sénégal
- Ludovic Brun, France

Avec la collaboration de :

- Ibrahim Ouédraogo, Burkina Faso
- Mallam Souley Malam Issa, Niger
- Mbenda Diop, Sénégal
- Seydou Dawa, Mali
- Sina Dembélé, Mali
- Moumi Ka, Sénégal
- Amadou Oumarou, Niger
- Adama Coundoul, Sénégal
- Madina Sarr, Sénégal

annexes : propositions des pays sur leurs expériences

Faites-nous part de l'expérience de votre pays en matière de volontariat.

Toutes les propositions sont les bienvenues.

annexes : propositions des
pays sur leurs expériences

confejes
rue Parchappe x rue Salva
BP 3314 Dakar
Senegal

Telephone : +221 33 849 56 42
Telecopie : +221 33 823 79 44
secretariat.general@confejes.org

www.confejes.org